

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progress.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal hebdomadaire seul, . . . . .	24
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, . . . . .	1 0
Aux deux publications réunies, . . . . .	25 10
Tout instituteur s'abonnant et payant l'abonnement, moitié prix quel qu'il soit.	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion, . . . . .	25.-64
Dix lignes et au-dessous, première insertion, . . . . .	25.-64
Au-dessous patlines, . . . . .	41
Toute insertion subséquente, le quart du prix (Affranchissement.)	

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS.

## M. DE TALLEYRAND.

(Suite et fin.)

Quoique brillante, cette disgrâce fit sensation et provoqua les conjectures; on l'attribua généralement alors à l'improbation que M. de Talleyrand aurait manifestée des projets de l'empereur sur l'Espagne; mais cette opinion, que l'adroit ministre ne manqua pas de fomentier et d'exploiter aussitôt que les événements l'eurent rendu populaire, n'est rien moins que fondée; il paraît prouvé, au contraire, que l'idée d'une imitation de la politique de famille de Louis XIV fut au moins autant une idée de M. de Talleyrand qu'une idée de l'empereur. Du reste, il est possible qu'il y ait eu desdescend sur la question d'opportunité. D'autres ont attribué son remplacement à des négociations entamées par lui de son chef pour traiter de la paix avec l'Angleterre; d'autres aux intrigues de Fouché, son ennemi personnel, qui travaillait sans cesse à exciter l'impatience de l'empereur contre son ministre, en présentant ce dernier comme s'attribuant toujours une trop grande part dans la conclusion des affaires; d'autres, à des tripotages d'argent qui auraient lassé et dégoûté l'empereur; d'autres, enfin, à la libre volonté de M. de Talleyrand, fatigué de son rôle souvent ingrat de modérateur, et alléché par la perspective d'une magnifique sinécure. Il est possible qu'il entre un peu de tout cela dans les causes qui décidèrent la sortie de M. de Talleyrand du cabinet impérial.

Toujours est-il que ce fait, qui fut un malheur pour l'empereur, n'eut pas d'abord pour conséquence une rupture; car, un an après, lors de l'entrevue d'Erfurt, c'est M. de Talleyrand qui fut appelé, en sa qualité de grand-chambellan, à faire les honneurs de la cour impériale; mais quelque mois plus tard, Napoléon, mécontent des propos que l'on attribuait à son chambellan sur la guerre d'Espagne, lui enleva ce titre, et à dater de ce moment la colère eut bientôt remplacé la froideur, et la position de M. de Talleyrand devint de plus en plus difficile. Napoléon n'aimait pas les mécontents, même muets; quand M. de Talleyrand parlait, on ne manquait pas d'envenimer ses paroles, et s'il ne parlait pas, de le faire parler; il en résultait des scènes d'une violence et d'une maladresse extrêmes de la part de l'empereur, supportées toujours par M. de Talleyrand avec cet historique sang-froid que tout le monde connaît. Menacer chaque jour les gens de les faire fusiller, en leur laissant une grande existence, une grande influence, tous les moyens de nuire, est d'une politique déplorable; ce fut trop souvent la politique de l'empereur. N'ayant pas, ne voulant pas ou ne se croyant pas suffisamment fondé à sévir, il pensait que la menace est toujours bonne à quelque chose, et il menaçait sans relâche et sans retenue; il blessait, humiliait, irritait M. de Talleyrand sans jamais le frapper, et préparait ce qu'il croyait empêcher. Quelquefois il mélangait les bouffonneries et les faveurs. Ainsi, dans ce moment où il épargnait le moins son ex-ministre, le sachant encloué par suite de malheureuses spéculations de Bourse, il consentait à lui acheter tout meuble et fort cher un hôtel dont il lui laissait emporter les meubles; et à peu près dans le même temps, par une taquinerie bizarre, il refusa de lui payer le loyer de son château de Valençay, qu'il avait affecté d'autorité à la résidence des princes d'Espagne.

Dependant, après la malheureuse campagne de 1813, Napoléon, ramené vers Talleyrand par les revers, pensa à le rappeler à la direction des affaires extérieures. Il y eut entre eux une conversation à ce sujet; mais soit que l'un reculé devant l'idée de s'associer à ce qu'il appelait le commencement de la fin, soit que l'autre fût sous le coup d'une défiance toujours croissante, ces deux hommes ne purent pas s'entendre; et les sorties de l'empereur et les mots colportés de M. de Talleyrand recommencèrent de plus belle.

Et cependant il suffit de comparer les mémoires de M. de Rovigo, plus spécialement chargé de surveiller l'habile diplomate pendant l'absence du maître, aux mémoires de Bourrienne et au récit de M. de Pradt, écrits dans un autre sens, pour conclure de ces trois récits, unanimes sur ce point, que M. de Talleyrand n'avait aucun projet arrêté de conspiration et ne se souciait nullement des Bourbons (1). Il se contenta de recevoir et d'écouter des paroles transmises par l'intermédiaire de son oncle, le cardinal de Férigand, resté à Londres auprès de Louis XVIII. M. de Talleyrand recevait des paroles de tout le monde, et les écoutait toutes, de quelque part qu'elles vinssent. Mais il est certain qu'au moment même où les alliés s'approchaient de Paris il appuya, dans le sein du conseil de régence, l'opinion qui voulait que la régence,

restât à Paris, opinion qui, si elle eût triomphé, eût probablement changé le cours des choses. Le départ une fois décidé sur l'ordre formel de l'empereur, il se fit arrêter aux barrières et ramener chez lui comme de force, ne voulant pas quitter le théâtre des événements.

Après avoir pris ses mesures pour qu'Alexandre, après son entrée dans Paris, descendît chez lui, M. de Talleyrand attendit pour se prononcer de savoir quelles seraient les dispositions de l'Agamemnon de la coalition. Dès la première conférence, il s'aperçut que son hôte, bien que mal disposé pour Napoléon, n'avait aucun dessein arrêté quant aux Bourbons. La discussion fut ouverte sur les trois partis à prendre: 1° faire la paix avec Napoléon, en prenant toutes ses sûretés contre lui; 2° établir la régence; 3° rappeler les Bourbons. Sur le premier parti, la discussion ne fut pas longue; la combinaison n'était pas plus agréable à M. de Talleyrand qu'à Alexandre. La seconde n'était guère moins impraticable; qu'était-ce que l'Empire sans l'empereur? Lorsqu'on en vint à la troisième, M. de Talleyrand, après s'être contenté d'insister sur la destruction du pouvoir impérial, fit entrer deux abbés, l'abbé de Pradt et l'abbé Louis, qui se chargèrent de prouver à l'empereur de Russie et au roi de Prusse que toute la France était royaliste. Quant à lui, muet, il laissait parler ces deux comparés, se contentant de répondre à une interpellation d'Alexandre par cette phrase essentiellement diplomatique: "que, si l'on s'arrêtait définitivement au rappel des Bourbons, les autorités constituées agiraient avec avant de régularité que les circonstances le permettraient." Enfin le procès fut décidé en faveur des Bourbons, et il est certain que, pour le moment, l'état de choses étant donné, c'était la solution qui offrait le moins d'inconvénients.

Aussitôt qu'Alexandre se fut formellement engagé, M. de Talleyrand, avec l'activité qu'il déploya toujours dans les moments critiques, forma un gouvernement provisoire sous sa direction, fit manœuvrer le sénat, proclamer la déchéance, gagner Marmont; on a même prétendu, mais je laisse ce fait de côté, parce qu'il est dénué de preuves, que ce fut lui qui lança Marmont à la poursuite de Napoléon pour l'assassiner. Toutefois il est sûr de faire stipuler la condition expresse que les Bourbons accepteraient la constitution présentée par le sénat. N'ayant pu obtenir cela de Louis XVIII, il en obtint du moins la charte octroyée, négocia avec les alliés la transaction territoriale sur le pied de 1792, et partit pour Vienne, afin d'y participer au renouveau du reste de l'Europe. Là, ne pouvant lutter seul contre les vainqueurs, il essaya de les diviser, et il y parvint. Sur la question de la Saxe, il eut le tort peut-être de ne pas accepter, dans l'intérêt français, l'offre faite par la Prusse de donner au roi de Saxe, en échange de son royaume, un établissement équivalent du côté du Rhin et pris sur les possessions prussiennes; mais il était si bien parvenu à dissoudre la coalition qu'il avait déjà signé un traité secret avec l'Autriche et l'Angleterre contre la Prusse et la Russie, lorsque le retour inattendu de Bonaparte vint le rétablir et faire tourner en mal tous les résultats que M. de Talleyrand se promettait de son habileté; car Napoléon eut à peine succombé dans le dernier effort de son audacieux génie qu'Alexandre repartit à Paris, non plus pacifique et généreux, mais irrité à la fois de sa nouvelle lutte et des procédés antérieurs de M. de Talleyrand; et bientôt ceux que l'habile négociateur était parvenu à diviser se réunirent de nouveau pour abuser indignement de leur victoire. C'est en vain que le ministre des affaires étrangères répondit à la noble impérative des vainqueurs par une note éloquent et digne; où il en appelle de leurs décisions de 1815 à leurs promesses, à leurs principes, à leurs décisions de 1814.

"Nous vivons dans un temps, dit-il, où plus qu'en aucun autre, il importe d'affermir la confiance des peuples dans la parole des rois." Mais tout cela fut inutile; les rois étaient décidés à faire bon marché de leur parole, et, dans le moment où M. de Talleyrand lutait sans succès contre eux, la majorité royaliste le repoussait de toutes ses forces. Il eut le bonheur et l'habileté de se faire renvoyer par Louis XVIII sur la question extérieure, et parut sortir du cabinet pour laisser à une autre main que la sienne la douleur de signer l'humiliation, la spoliation et le démembrement de la France.

Voyant cet empressement des Bourbons à se débarrasser de lui, M. de Talleyrand se prépara à attendre pour eux, comme il avait attendu pour tant d'autres, le commencement de la fin; acceptant la fiche de consolation qu'on lui offrait, c'est-à-dire la place de grand-chambellan, avec des appointements de 100,000 francs, il ne s'occupa plus que de remplir consciencieusement son office, en venant les jours d'apparat aux Tuileries se planter derrière le fauteuil du roi, toujours poli et gracieux, mais immobile et muet comme la statue du commandeur, ou souriant parfois d'un sourire à la Méphistophélès. Rentré chez lui, il se dédommageait de la contrainte officielle dans son salon, devenu le centre de réunion des hommes les plus distingués de l'opposition. C'est là qu'il passait au fil de ses bons

mots le gouvernement qu'il avait fondé. Membre de l'opposition à la Chambre des Pairs, il ne prononça guère que deux discours, qui firent sensation en raison de leur rareté même, l'un contre la censure, l'autre contre la guerre d'Espagne; mais ses mots étaient plus meurtriers que ses discours.

Lorsque la révolution de Juillet éclata, elle était prévue par lui depuis longtemps; on dit que, consulté par le duc d'Orléans au moment décisif d'acceptation ou de refus, il conseilla vivement l'acceptation, et s'engagea à concourir de toutes ses forces à faire agréer par l'Europe une combinaison qui n'était pas nouvelle pour lui, car il paraît que, quinze ans auparavant, après le retour de Bonaparte, il en avait un instant caressé l'idée, mais l'idée n'était pas mûre encore; il fallait pour qu'elle le devint, que toutes les autres combinaisons gouvernementales eussent successivement échoué depuis 1789, et que celle-ci arrivât la dernière à son heure, en se présentant comme une reprise de l'œuvre de la Constituante avec l'expérience de plus. Aussi vit-on quelques semaines après la révolution de Juillet M. de Talleyrand repartir à Londres après quarante ans, pour y parler au roi d'Angleterre, le langage d'un vétéran de 1789:

"Sire, de toutes les vicissitudes que mon grand âge a traversées, de toutes les diverses fortunes auxquelles quarante années si fécondes en événements ont mêlé ma vie, rien peut-être n'avait aussi pleinement satisfait mes vœux que le choix qui me ramène dans cette heureuse contrée. . . Des principes communs resserrent encore plus étroitement les liens des deux pays; l'Angleterre, au dehors, répudie, comme la France, le principe de l'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins; et l'ambassadeur d'une royauté votée unanimement par un grand peuple se sent à l'aise sur une terre de liberté, près d'un descendant de l'illustre maison de Brunswick."

Après avoir réglé la question belge, signé le traité de la quadruple alliance, et maintenu la paix avec le concours du parti whig, qui alors arrivait au pouvoir, et que le parti tory accusait d'aller à l'école chez M. de Talleyrand, le vieux diplomate, acablé sous le poids des années, crut devoir quitter les affaires pour se préparer à subir convenablement cette nécessité suprême qui s'appelle la mort.

Sa dernière apparition dans le monde fut une véritable solennité. Le comte Reinhart, qui avait été son ami, ayant précédé de quelques jours dans la tombe, il témoigna le désir de prononcer son éloge à l'Académie des sciences morales et politiques. Jamais représentation théâtrale n'eût excité une plus grande curiosité; la salle était comble; appuyé sur le bras de M. Mignet, ce vieux débris de nos révolutions entra, élégant et poudré en grand seigneur de l'ancien régime, cravaté en merveilleux du Directoire, avec cette phylonomie impassible et serene que nulle catastrophe ne put jamais troubler. D'une voix ferme et nette encore, il lut un discours éloquent où, après avoir énuméré toutes les qualités nécessaires à un diplomate, à un ministre des affaires étrangères, qui ne doit pas, disait-il, cesser un moment dans les vingt-quatre heures d'être ministre des affaires étrangères, après un curieux rapprochement entre la théologie et la diplomatie, il terminait par cette conclusion piquante et inattendue:

"Cependant toutes ces qualités, quelque rares qu'elles soient, pourraient n'être pas suffisantes si la bonne foi ne leur donnait une garantie dont elles ont presque toujours besoin. Je dois le rappeler pour détruire un préjugé assez généralement répandu; non, la diplomatie n'est point une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques, car c'est elle seule qui les rend solides et durables. On a voulu confondre la réserve avec la ruse; la bonne foi n'autorise jamais la ruse, mais elle admet la réserve; et la réserve n'est de particulier; c'est qu'elle ajoute à la confiance."

Quelques jours après M. de Talleyrand, éprouva les premières atteintes de la maladie inflammatoire qui devait l'emporter. Depuis trois mois il avait des entretiens snivés avec l'abbé Dupanloup; lorsqu'il jeta le moment venu de se réconcilier avec l'Église, il rédigea deux actes: une lettre au pape, où il désavouait et blâmait quelques-uns des faits de sa vie, notamment sa participation à la constitution civile du clergé, et une sorte de déclaration de principes, d'exposé de sa vie politique, où, répondant à ceux qui lui reprochaient d'avoir servi tous les gouvernements, il déclarait qu'il ne s'en est fait aucun scrupule; qu'il a agi ainsi guidé par cette pensée que, dans quelque situation que fût un pays, il y avait toujours moyen de lui faire bien, etc., etc.

Ces deux actes ayant été lus à haute voix le matin même de sa mort, signés par lui et par huit témoins, entre autres M. Royer-Collard, il se confessa et reçut l'extrême-onction. La veille honoré de la visite du roi, il avait dit: "C'est le plus grand honneur qu'il m'est arrivé de recevoir." Un instant avant de mourir, apprenant que l'archevêque de Paris était venu deux fois dans la journée savoir de ses nouvelles, en disant qu'il donnerait sa vie pour lui, il recueillit ses forces

pour prononcer le dernier de ses mots, qui fut celui-ci: "Monseigneur l'archevêque a un bien meilleur usage à en faire," et il expira, le jeudi 17 mai 1838, à quatre heures de l'après-midi, âgé de quatre-vingt-quatre ans et trois mois.

Si j'appartenais à cette école historique qui fait bon marché de la règle morale et trouve dans l'argument de la nécessité de quoi justifier souvent même glorifier les atrocités les plus épouvantables; si j'appartenais à cette école, dont les historiens, par une notable inconséquence, se montrent presque tous très-sévères pour M. de Talleyrand, il ne me serait pas difficile, en me plaçant à leur point de vue, de justifier chacun des actes d'une vie qui n'est que le fatalisme en action, et ne diffère de tant d'autres existences révolutionnaires que par l'habileté de plus et la barbarie de moins, et je pourrais aisément couvrir M. de Talleyrand de ce vaste bouclier de la nécessité sous lequel les égoïstes aussi bien que les lâches et les scélérats ont de tout temps cherché un commode abri.

Si encore j'avais pour but de régler un panégirique, je pourrais dire, avec M. de Barante:

"A toute époque, et surtout en temps de révolution, se proposer un système exclusif et invariable; se donner un programme de conduite dont on ne s'écarterait point, n'a jamais été le fait d'un homme sensé, pas même de ceux à qui on l'impute. Le caractère et l'esprit d'un homme d'Etat peuvent avoir une plus large unité; il peut être semblable à lui-même dans des situations différentes. L'amour de la patrie et de tout ce qui peut lui donner honneur et prospérité, un goût naturel pour les lumières et les progrès de la civilisation, la tolérance des opinions diverses, un éloignement invariable pour les persécutions et les violences, une sympathie réelle pour les idées libérales sans préférence marquée pour telle ou telle forme politique, de la patience à savoir attendre sans tomber dans l'indifférence, la répugnance pour l'exagération et la précipitation tel est l'ensemble des qualités qui ont caractérisé la vie politique de M. de Talleyrand; et il les a portées dans la république comme dans la monarchie, sous la dictature comme sous l'autorité constitutionnelle (1)."

Mais l'histoire, qui ne saurait se plier aux conséquences des fatalistes, ne se plie pas, je crois; davantage aux complaisances de M. de Barante. S'il suffisait de l'intention affirmée de bien pour justifier la participation au mal, l'histoire serait comme l'enfer, *publie de bonnes intentions*. Qu'en temps de révolution on prête son concours aux systèmes de gouvernement les plus opposés; que l'on consente à se faire l'instrument de mesures que l'on reniera plus tard; que, sous l'empire des circonstances, on s'appuie successivement sur des principes politiques diamétralement contraires, tout cela, bien que blâmable en soi, bien que d'une funeste effet moral, peut, jusqu'à un certain point, s'attribuer par des considérations de temps et de lieu, et n'est pas absolument inconciliable avec une certaine honnêteté. L'histoire de nos cinquante dernières années offre bon nombre d'hommes de bien, n'ayant ni le courage complet du bien, ni le désir du mal, ont passé par ces différentes situations. Mais lorsqu'à cette absence de foi politique, si commune au milieu des fluctuations révolutionnaires, vient se joindre l'absence de certaines qualités morales, qui seules peuvent donner quelque poids aux justifications tirées des circonstances, il n'est pas de commentaire qui puisse empêcher l'histoire de percer à jour le prétexte spécieux de l'intérêt public, pour reconnaître, au fond des déterminations d'un homme, le mobile mesquin qui le fait agir, et de le classer parmi ces égoïstes dont l'intérêt personnel fut le seul dieu.

Si, au lieu d'être un homme vieux et vénéral, M. de Talleyrand avait eu une vie intégrale et digne; si au lieu de mourir dix fois millionnaire, après avoir fait trois ou quatre fois sa fortune, il était mort pauvre, n'ayant retiré de sa perpétuelle médiocrité avec le succès d'autre avantage que celui d'avoir servi son pays dans des circonstances différentes et avec des systèmes différents, l'histoire tout en refusant d'admettre que la vraie grandeur consiste à se plier toujours aux événements; quels qu'ils soient, pour les exploiter avec plus ou moins d'habileté, l'histoire pourrait comme M. de Barante, chercher dans cette vie de métamorphoses des éléments d'unité représentés par certaines qualités persistantes de l'esprit, et se contenter de cette *unité plus large*, c'est-à-dire plus élastique, à défaut de l'unité plus simple et plus rare de principes et de conduite; mais l'immortalité du caractère de M. de Talleyrand suffit ici pour détruire tous ces arrangements artificiels, et quels que soient les avantages que le pays, dans tel ou tel cas donné, a pu retirer des calculs de cet égoïsme habile, il résulte de l'exemple contagieux d'une telle existence une corruption de l'esprit public que rien ne saurait compenser.

(1) Eloge de M. de Talleyrand, prononcé à la Chambre des Pairs par M. de Barante.

## LES TROIS SŒURS.

Le curé d'une petite ville de Lombardie où j'ai passé quelque temps avait trois nièces, toutes trois agréables et parfaitement élevées. Orphelines et sans fortune, elles furent recueillies par leur oncle, et, grâce à leur économie, à leur bon caractère et à leur zèle, elles apprirent, en même temps que le bonheur et la gaieté, un surcroît d'aïance dans le presbytère. Le bonvieillard, en retour, sut leur inspirer tant de sagesse par ses leçons, qu'elles renoncèrent à l'idée, peut-être un peu caressée jusque là, de se marier. Il leur fit entendre qu'étant pauvres, elles ne trouveraient que des maris au-dessous d'elles par l'éducation, ou tellement pauvres eux-mêmes, que la plus profonde misère serait le partage de leur nouvelle famille. "La misère n'est point un opprobre, leur disait-il souvent en ma présence; honte à quiconque ne roulerait pas de respect pour ceux qui en sont acablés! Mais c'est une si rude épreuve que le besoin! N'y a-t-il pas une témérité bien grande à risquer la paix et la soumission de son âme dans un si terrible pèlerinage?" Il fit si bien qu'il éleva leurs esprits à un état de calme et de dignité vraiment admirable. Lorsqu'il voyait un nuage sur la figure de l'une d'elles: "Tâchons! qu'est-ce? dit-il avec cette liberté de la plaignanterie italienne. *Nipolina*, ôtez-vous de la fenêtre; car si les jeunes gens qui passent dans la rue vous voient ainsi, ils vont croire que vous soupirez après un mari;" et aussitôt le sourire de l'innocence et d'un juste orgueil reparait sur le visage mélancolique. Vous pensez bien que cette famille vivait dans la plus austère retraite: Ces jeunes filles savaient trop bien qu'elles devaient éviter jusqu'au regard des hommes, vuées comme elles étaient au célibat. S'il y eut des inclinations secrètement éveillées, secrètement aussi elles furent comprimées et vainues. S'il y eut quelques regrets, il n'y eut entre elles aucune confiance, quoiqu'elles s'aimassent tendrement; mais la fermeté et le respect de soi-même étaient si forts en elles, qu'il y avait une sorte d'ombré tacite à étouffer toutes emence de faiblesse sans la mettre au jour. L'amour-propre; mais un amour propre touchant et respectable, tenait en haleine la vertu de ces jeunes recluses.

Et il faut croire que la vertu n'est pas un état violent dans les belles âmes, qu'elle y pousse naturellement et s'y épanouit dans un air pur; car je n'ai jamais vu de visages moins livides, de regards moins sombres, d'aspect moins frouche. Fraîches comme trois roses des Alpes, elles allaient et venaient sans cesse, occupées au ménage et à l'aumône. Lorsqu'elles se recontraient dans les escaliers de la maison ou dans les allées du jardin, elles s'adressaient toujours quelque joyeuse et naïve attaque, elles se serrirent la main avec cordialité. Je demeurais dans le voisinage, et j'entendais leurs voix fraîches grivoisier par tout les coins du presbytère; aux jours de fête, elle se réunissaient dans une salle basse pour faire quelque pensive lecture à haute voix, à tour de rôle. Après quoi elles chantaient en partie quelque cantique. Par les fenêtres entrouvertes je voyais et j'entendais ce joli groupe à travers les guirlandes de roses blanches et de liserois écarlate qui encadraient la croisée. Avec leurs magnifiques cheveux blonds, et des bouquets de fleurs naturelles dont se coiffait les jeunes Lombardes, c'était vraiment le trio des Grâces chrétiennes.

La calette était la plus jolie. Il y avait plus d'élégance naturelle dans ses manières, plus de finesse dans son esprit; je dirais aussi plus de magnanimité dans son caractère, si je ne craignais de détruire dans mes souvenirs l'admirable unité de ces trois personnes, en n'admettant pas que le trait d'héroïsme que je vais vous raconter n'eût pas été possible à toutes trois également.

Arpalice était le nom de cette cadette. Elle aimait la botanique et cultivait une plaine-bande de fleurs exotiques le long d'un mur du jardin qui recevait les pleins rayons du soleil et en conservait la chaleur jusqu'à la nuit. De l'autre côté du mur s'élevaient, à certaine distance, les fenêtres d'une jolie maison voisine, qu'un riche famille anglaise loua pour un été. Lady C. . . . avait avec elle deux fils, l'un phthisique, et qu'elle essayait de rétablir à l'air pur des campagnes alpêtres; l'autre, âgé de vingt-cinq ans, plein d'espérance, beau de visage et doué d'un esprit fort droit, d'un caractère équilibré et généreux. Ce jeune homme voyait de sa fenêtre la belle Arpalice arroser ses fleurs; et, dans la crainte de la mettre en fuite, il l'observait chaque jour, et tout le temps qu'elle demeurait, par la fente des rideaux de la *lendina*. Il en devint amoureux, et tout ce qu'il apprit d'elle et de son entourage le captiva si fort, qu'il la demanda en mariage, avec l'agrément de lady C. . . . , laquelle voyant dépérir son fils aîné, et craignant d'éloigner par sa rigueur le second, fit le sacrifice de ses préjugés aristocratiques et donna son consentement. Grande fut la surprise dans la maison anglaise quand le curé, après avoir consulté sa nièce, remercia poliment et refusa not pour elle l'offre d'un nom illustre, d'une immense fortune, et, ce qui était plus digne de considération, d'un cœur honorable. Le jeune lord crut que la liberté du presbytère avait été blessée

(1) Que voulait-on dit M. de Pradt, deux choses: être délivré d'un joug devenu intolérable et continuer l'ordre établi.

par la précipitation de sa démarche; il montra tant de douleur que lady C... se décida à aller en personne trouver Arpalice, et lui demanda avec instance de devenir sa bru.

Un mois s'écoula ainsi, et un matin, Arpalice avait disparu; grande effroi et grande rumeur dans le presbytère; déjà les deux sœurs désolées couraient en se tordant les mains vers la rue pour avoir des nouvelles de la fugitive.

Voici la lettre que l'oncle avait trouvée dans sa serrure le jour où Arpalice avait pris la fuite. Le bonhomme, en essayant de me la lire, était si ému, qu'il ne put achever, et, me la jetant sur les genoux, "Tenez, me dit-il, j'y renonce, quoique je la sache par cœur."

Tandis que les plus tendres caresses de mes sœurs, tandis que les plus bienveillantes paroles me tiraient à peine d'une secrète mélancolie, les phrases insensées que milord m'écrivait, et que je devrais avec mystère, me faisaient monter le feu au visage, et mon cœur bondissait comme s'il allait se briser.

"Lorsque je l'ai repoussé la première fois, vous m'avez dit de bien réfléchir, vous m'avez engagée à suivre mon penchant, vous m'avez répété les paroles sacrées: Il est écrit la femme quittera son père et sa mère. Je sais que c'est la loi des anciens temps.

cela, auraient peut-être souhaité de se marier aussi, et peut-être qu'elles ne l'auraient pas pu. "Et si elles s'étaient mariées, peut-être n'eussent-elles pas fait d'heureux ménages; et voilà toutes nos existences, si tranquilles, bouleversées, voilà notre bonheur changé en souci, en regrets, en dégoûts sans remède et sans terme.

"Mais, mon oncle, ne pensez pas que le sacrifice soit au-dessus de mes forces, et que votre tendresse trop indulgente ne vous porte pas encore cette fois-ci à me faire revenir de ma détermination.

"Ecoutez, mon oncle, ne me grandez pas. Vous m'avez fait promettre de ne jamais prononcer un vœu quelconque, à Notre-Seigneur, ou à la Vierge, ou aux saints, sans vous consulter à l'avance.

"J'ai prié l'Esprit-Saint de m'éclairer. J'ai pris mon temps. L'étoile du matin brillait, et la nuit était encore noire. Je me suis dit: Je méditerai jusqu'à ce que la clarté du jour ait effacé cette étoile.

"Tout est dit, mon oncle, il ne faut plus me parler de mariage; depuis un quart d'heure, je me sens si joyeuse que je vois bien que j'ai pris le bon parti et que j'ai accompli la volonté de Dieu.

Lorsque Guilia et Luïgina, les deux autres sœurs, connurent cette lettre, elles voulurent courir se jeter dans les bras d'Arpalice; mais le curé, qui avait choisi pour la leur communiquer, l'heure à laquelle Arpalice cultivait ses fleurs, les pria, au contraire, de ne point lui en parler.

connaiss tous les replis de son cœur, qu'en vantant la grandeur de son courage, ses sœurs l'eussent beaucoup plus humiliée que flattée. Et puis, qui sait si, en lâchant la bride à ces conversations dangereuses, la tête des deux autres ne se fût pas enflammée de quelque vaine curiosité?

— Au reste, ajouta-t-il, mes nièces sont restées unies par une invincible tendresse. Le presbytère n'a rien perdu de sa propriété, ni le jardin de son éclat.

GEORGE SAND.

A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 était expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 31 AOUT, 1847.

RÉPONSE A LA REQUÊTE DU CLERGÉ CANADIEN CATHOLIQUE.

Voici la réponse faite par l'administration à la requête des évêques et du clergé catholiques de la province, demandant que les biens du ci-devant ordre des Jésuites fussent remis à leur disposition pour être employés aux fins auxquelles ils ont été originellement destinés.

Reponse à la requête du Clergé Canadien Catholique, présentée dans le mois de juin 1847. M. Chs. F. Cazeau, Secrétaire de l'Archevêque de Québec, vient de recevoir, d'après le Canadien, la lettre suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 22 juillet 1847.

Monsieur, — En votre double qualité de signataire de la requête du clergé catholique des diocèses de Québec et de Montréal, demandant que les biens du ci-devant ordre des Jésuites soient appropriés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont originellement été destinés, et de secrétaire de l'Archevêque de Québec qui vous donne les moyens et l'occasion de communiquer plus facilement avec les révérends signataires de la dite requête j'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur-Général, de vous adresser la réponse de Son Excellence à la dite requête.

Son Excellence m'enjoint de vous faire remarquer que la législation a formellement approprié les revenus des biens des Jésuites aux fins de l'éducation, et que ces revenus par conséquent peuvent être détournés pour être remis entre les mains du clergé de l'Eglise de Rome; sans la sanction préalable de la couronne et de la législation; et Son Excellence est avisée que c'est un objet qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir.

Dans ces circonstances, Son Excellence se trouve dans l'impossibilité de prendre aucunes mesures à l'effet d'accomplir le désir des requérants.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissant serviteur, D. DALY, Sec.

Nous sommes nullement surpris de cette réponse. Elle est en tous points digne de la politique actuelle. On ne s'arrêtera que lorsqu'il n'y aura plus rien à nous prendre.

Nous reproduisons avec plaisir les remarques suivantes publiées à ce sujet par les Mélanges Religieux, en les recommandant à l'attention de nos lecteurs.

"Voilà qui s'appelle être court et honnête!! D'abord remarquons bien que la requête du clergé représentait humblement que la législation avait approprié que pour une année seulement

les revenus des biens des Jésuites, "dans le but sans doute, de mieux connaître les vœux et les intentions du clergé et du peuple catholique de cette province." Le clergé n'avait donc pas besoin de la remarque suivante que lui fit la lettre: "que la législation a formellement approprié les revenus des biens des Jésuites aux fins de l'éducation."

"Dans tout cela, il n'y a rien que de juste, il n'y a rien que de convenable, rien qui puisse justifier une réponse telle que celle que nous avons actuellement sous les yeux. Mais ce n'est pas tout: "Son Excellence est avisée que c'est un objet qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir." Voilà qui est bien; S. E. est avisée, et par qui? ce ne peut être que par ses avisés naturels, les ministres responsables. Donc voilà le ministère qui avise S. E. qu'il n'est pas expédient ni désirable de chercher à obtenir ces biens etc.; c'est-à-dire que, lui-même, il est opposé à ce que "les biens du ci-devant Ordre des Jésuites soient appropriés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originellement destinés."

"Par cette note l'on voit que la conquête n'a rien changé à la nature des biens des Jésuites ni au droit exclusif que l'Eglise catholique avait sur ces biens. La seule raison pour laquelle on trouve "qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir ces biens pour les fins que demande le clergé," c'est donc PARCE QU'ON NE VEUT PAS! Le droit, la raison, le simple bon sens disent que ces biens doivent être employés pour l'éducation catholique et pour les missions catholiques, mais tout cela se trouve annulé devant ces quatre mots "nous ne voulons pas."

"Quant à l'impossibilité où se trouve Son Excellence de prendre aucunes mesures à l'effet d'accomplir le désir des requérants," ce n'est là qu'une conséquence de ce qui précède; si ce n'est ni expédient ni désirable, pour lors il s'en suit qu'on ne fera aucune démarche pour l'obtenir; mais la question est toujours: "Est-il prouvé, parait-il seulement que ce ne soit pas une chose expédiente ni désirable?" et la réponse est et sera toujours "NON!"

"Ainsi encore une fois on refuse au clergé et au peuple catholiques du pays de leur rendre ce qui leur appartient; et cette fois c'est le représentant de la souveraineté et le ministre lui-même, c'est le gouvernement qui, tout en reconnaissant (au moins tacitement) le droit et la justice de la demande, la justice qu'il y aurait à y faire droit, vient cependant la fouler aux pieds, et dit qu'il "NE PRENDRA AUCUNES MESURES A L'EFFET D'ACCOMPLIR LE DESIR DES REQUÉRANTS."

Le Journal des Trois-Rivières.—L'infiniment petite Gazette des Trois-Rivières est tombée dans un tel discrédit, à tant fait de sottises que ses propriétaires ont résolu ces jours passés de changer son nom. Ils viennent de la faire paraître sous le titre de Journal des Trois-Rivières. C'est un immense progrès... mais ce n'est pas le seul. Ils ont fait semblant d'agrandir la feuille en y introduisant des espaces blancs d'un pouce entre chaque colonne de matière, pour se rendre aux vœux d'un grand nombre d'amis, etc.

La très intéressante feuille en prend occasion de renouveler son intéressant programme politique. Ses principes seront toujours tempérés par la modération et l'esprit de conciliation, absolument comme ceux de M. Viger. Suivant elle il n'existe pas dans le Bas-Canada de différences politiques assez marquées et assez fortes pour y séparer la population en deux camps opposés à toute outrance; les mots de radicaux, réformistes, Tories et conservateurs ne signifient rien, etc. La Gazette ou Journal fait là du humbug pur. Elle aura beau dire, cependant, elle ne réussira pas à tromper le bon sens de nos populations. Les Canadiens de tout temps ont été opprimés par une misérable minorité, une faction insolente et sans pudeur. C'est cette faction qu'on appelle Tories en Canada; c'est à cette faction que la majorité populaire a déclaré une guerre acharnée, qui ne finira que par la destruction complète du parti tory, des

ennemis de nos libertés et par le triomphe de la majorité du pays. Jusque là point de repos et point de paix.

Mais voyons donc où la Gazette ou le Journal des Trois-Rivières veut en venir. Lisez le paragraphe suivant et vous reconnaîtrez sans peine la pensée et le sentiment qui a dicté ces lignes. Les rédacteurs de cette feuille sont des chercheurs de places des loose fish par excellence. Ils ne peuvent obtenir l'estime de nos chefs politiques qui méprisent ceux qui vendraient leurs frères pour un peu d'or, Indépendance;

"Nous croyons cependant que le peuple généralement commence à s'apercevoir qu'on lui en impose, et que sous le prétexte d'élever ou d'abattre le radicalisme ou le conservatisme, la haine s'engage, le sang coule même dans l'océan, et qu'à la fin de cette lutte sanglante qu'on appelle le nom d'un homme." C'est ainsi que les braves électeurs du pays s'agitent se tourmentent, marchent, se disputent et se battent, pensant se battre pour quelque grand principe, devant faire leur bonheur civil et politique; quand le tout se résume, il arrive qu'au lieu de s'être battus pour de bien grands principes, ils n'ont souvent répandu leurs sueurs et leurs sang que pour de biens petits hommes qui se font un trophée des batailles électorales qu'ils gagnent pour eux, puis, s'enveloppent tellement de pouvoir et d'orgueil que le pauvre peuple peut à peine les apercevoir, et cherche en vain à trouver dans leurs actes, les immenses résultats qu'on lui avait promis touchant son bien être futur.

Au nom de nos compatriotes, nous réprouvons les sentiments et les opinions que leur attribue le Journal des Trois-Rivières et en cela nous ne craignons pas d'être désavoués. Le peuple canadien sait ce qu'il doit à ses chefs politiques et à tous ceux qui depuis 50 ans ont travaillé à défendre ses droits et ses libertés. Il sait reconnaître leurs services et leurs sacrifices. Il sait leur demeurer fidèle, tant que ces hommes sont dans la bonne voie et fidèles eux-mêmes à l'honneur et aux principes. Le peuple canadien sait attendre et ne désespère pas. Il sait que pour obtenir la justice et la liberté il faut combattre, combattre sans cesse, combattre toujours.

A la veille d'entrer en lutte, avec la perspective des élections générales devant nous, c'est en vain qu'on voudra nous diviser. Le Bas-Canada fera son devoir et toutes tentatives de gains de la trampa du Rédacteur de la Gazette des Trois-Rivières seront infructueuses. Il suffira de dire au peuple: Gare aux traitres!

Chant dans l'Eglise Paroissiale.—Les paroissiens de Montréal sont très curieux de connaître ceux qui chantent si bien à l'orgue le dimanche, vu qu'ils ont l'intention de leur faire frapper une médaille de cuir, pour reconnaître leurs importants services. Plaisanterie à part, ceux qui ont chanté à l'élevation dimanche dernier, ont scandalisé les fidèles. C'était le cas de dire: Mon Dieu, pardonnez leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

Le Chronicle de Québec, nous donne le chiffre des mortalités à la Grosse-Isle et en mer durant les dernier trois mois, qu'il a puisé, dit-il, à des sources officielles.

Morts en mer..... 3399  
A bord des vaisseaux à la Quarantaine..... 1249  
Sur la Grosse Isle..... 2504

Formant un total de..... 7160  
Combien sont morts à Québec, Montréal, Kingston, Toronto!

Théâtre Royal.—L'opéra obtient de beaux succès. Hier soir il y avait foule pour entendre le Somnambule. Sans entrer dans les détails nous pouvons assurer au public que Mde Seguin et son mari, M. Shrivall et M. Meyer sont dignes de leur grande réputation. Mlle Lichtenstein qui a débuté ces jours passés a une très belle voix. Avec un peu plus d'exercice, elle fera une excellente cantatrice. Ce soir on jouait NORMA. C'est une des plus magnifiques conceptions musicales de l'époque.

Nous accusons receptions avec remerciement du Rapport de progrès de l'Exploration Géologique du Canada pour l'année 1846-47. Ce Rapport comprend les détails d'un examen géologique des rivages britannique du lac Supérieur. Nous reviendrons là-dessus sous peu.

L'honorable Francis Hincks, le rédacteur du Pilot est parti samedi dernier pour Boston, en route pour l'Angleterre, où l'appellent ses affaires.

Nous apprenons avec regret par les journaux arrivés ce matin de Boston que l'hon. M. Lawrence, un des Aide-de-Camp de Son Excellence le Gouverneur-Général, est mort samedi dernier à New Port où il était allé pour rétablir sa santé.

La Célèbre Maria Monk en Prison.—Nos lecteurs se rappellent sans doute qu'une misérable fille du nom de MARIA MONK, a publié trois fois un tissu de mensonges et de calomnies sur le couvent de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Quelques fanatiques aux Etats-Unis et en Canada s'en servent alors pour dénigrer ces utiles établissements et d'armes contre la religion. Mais le bon sens public a fait justice de ces honteuses imputations. Voilà aussi que la loi Américaine a fait justice de l'honnêteté de MARIA MONK qui vient, nous dit le Brooklyn Advertiser d'être logée dans la prison d'Etat de Sing-Sing après avoir été trouvée coupable de larcin.

Au voleur!—Plusieurs maisons et magasins de cette ville ont été pillés par des voleurs, puis quelques jours.

HOPITAL DE LA POINTE ST. CHARLES. Malades lundi le 30 août 1847. Hommes 522, Femmes 467, Enfants 209. Total 1198. Morts durant les 24 heures. Hommes 10, Femmes 6, Enfants 4. Total 20.

BUREAU DE L'EMIGRATION. Québec, 27 août 1847. Le nombre des émigrés arrivés à Québec jusqu'au 27 août cette année excède celui de l'année précédente de 52,639 personnes. Table with columns for country and number of emigrants.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 22 au 28 août. Hommes, Femmes, Enfants, 101-154. Desquels étaient émigrants. Adultes, Enfants 36, De la Cité, 110-151.

MALADIES. Typus, Autres fièvres, Dysenterie, Dentition, Inflammation, Mort-né, Convulsions, Consommation, Marasme, Epilepsie, En couche, Rougeole, Accident, Spécien, Picotée, Mort subite, Debilité, Idroisie, Maladie inconnue. Total 110.

AGES.—au-dessous de 1 an, 32; 1 à 2, 20; 2 à 5, 9; 5 à 10, 2; 10 à 20, 7; 20 à 30, 12; 30 à 40, 11; 40 à 50, 6; 50 à 60, 6; 60 à 70, 4; 70 à 80, 1.—Total 110. De quelle nation: Irlandais 56; Canadiens-français 32; Canadiens-anglais 2; Anglais 12; Écossais 8.—Total 110. T. WILLY, chef de police. Montréal, 28 août 1847.

Naissance sur un Chemin de Fer.—Une brave allemande a mis au monde ces jours passés un gros garçon dans un des charriots du chemin de fer près de Rochester. Quoique la mère n'eût pas pris passage pour deux, on la laissa continuer son voyage sans rien lui charger extra pour son enfant.

—Depuis que nous avons annoncé l'existence de deux mines de fer et l'autre de charbon, à la Baie St. Paul, un grand nombre de personnes distinguées du Haut et Bas-Canada, et des États-Unis, sont venues visiter les échantillons qui ont été déposés au bureau du Journal par M. le docteur Boudreau. La mine de charbon est celle qui, avec raison, paraît surtout attirer l'attention des spéculateurs, parce que le charbon est d'une exploitation bien facile. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que le désir de M. le docteur Boudreau de former une compagnie pour l'exploitation de ces mines, se réalisera avant qu'il soit peu. Mais, d'après ce que nous pouvons voir, nous craignons fort que l'apathie de nos capitalistes ne fasse tomber une précieuse source de richesse entre les mains des capitalistes de parties éloignées de la province ou même de l'étranger. Plus tard, mais trop tard, ils se plaindront du monopole dont ils seront seuls la cause. Pour nous, nous désirons ardemment pour le bonheur du pays cette exploitation, à quelques mains qu'elle soit confiée. —Journal de Québec.

—On écrit de Florence que le bruit courait en cette ville que les gouvernements de France et d'Angleterre avaient envoyé des instructions à leurs représentants en Italie et que ces dépêches portaient que les deux gouvernements étaient décidés à soutenir le Pape et les autres états libéraux dans leurs projets de réforme constitutionnelle.

—Jusqu'à présent, il n'y a à Munich, et même dans toute la Bavière, qu'un seul Israélite qui ait été admis à exercer la profession d'avocat. Le gouvernement bavarois vient de décider que tout juif qui a fait son droit pourrait exercer cette profession comme cela a lieu pour les chrétiens.

—M. de Laboulié, ancien procureur-général près la cour royale d'Aix, et père de l'avocat qui Marseille a élu député, il y a quelques années, entre dans l'état ecclésiastique, et a été admis, le 21 juillet, dans le grand séminaire d'Aix, après avoir obtenu du pape les dispenses que nécessitent ses deux mariages antérieurs. On croit que six mois suffiront pour qu'il soit ordonné prêtre. M. de Laboulié est âgé d'environ soixante ans.

—Le gouvernement espagnol vient de reconnaître officiellement, par un traité, la république de Bolivie.

—Le corps d'O'Connell, arrivé à Southampton, le 25 juillet, à trois heures du matin, par le paquebot l'Express, venant du Havre, après un voyage de sept heures un quart, a été acheminé immédiatement à Londres, d'où il partira directement pour Dublin. M. O'Connell fils accompagne toujours les restes de son père.

—Le maire de Danne (Pas-de-Calais), vient de prendre l'arrêté suivant :

« Par arrêté de M. le maire, il est défendu de fumer dans les rues, dans les cours et dans les jardins.

« Danne, le 19 juillet 1847. Signé M... » Cette pièce administrative méritait d'être connue.

—Le prince Albert, époux de la reine Victoria, reçoit une liste civile annuelle de 30,000, dont il ne dépense point la sixième partie, faisant des économies, comme toute la famille Cobourg, achetant des terres et spéculant par placements de fonds; c'est tout-à-fait comme les Cobourg à Paris, à Bruxelles, à Lisbonne et à Vienne, ces derniers ayant augmenté leur fortune dans le temps par le mariage du duc Ferdinand avec une princesse de Cohary, dont la grande fortune provenait d'un immense commerce de bestiaux.

ORGANISATION DE LA MILICE. Extrait de l'ordre général du 9 juillet omis par inadvertance dans nos précédentes feuilles.

RÉGIMENT DE MONTRÉAL.

7e bataillon.—Pour être capitaines: lieutenants P. Delvechio, Arthur LaMothe, Maurice Cuvillier et P. LaMothe, écuyers.

Pour être lieutenants: enseignes Tréfé Chierier, Joseph Barsalon, Benj F. Delisle, H. Delisle J. S. Beaudry et Erasme Malhiot.

Pour être adjudant: lieutenant E. Malhiot. Pour être chirurgien: J. Bte Meilleur, écr. M. D.

8e bat.—Pour être capitaines: lieuts. Chs. D. Roy, Jos A. Labadie, Patrice Lamcombe, P. C. Racine, Jos Belle et A. Dubord Lafortelle, écrys.

Pour être lieutenants: enseignes J. W. A. R. Masson, E. C. Bourret, Alexandre Drolet, Adolphe Gravelle et Patrice Adhémar, gentilshommes.

9e bat.—Pour être capitaines: J. Gagnon, lieuts Flavian Vallerand, Ch. Terroux, F. T. J. St Jean et Jos U. Boudreau, écrys.

Pour être lieutenants: enseignes F. X. Bois, Ed. Fourrier, Janvier H. Terroux, L. A. H. Latour Jean Ph. Leprohon, Sabin F. Tétu, Léon Hurler et Michel Bourbonnière, gents.

10e bat.—Pour être capitaines: B. Maçon, lieuts Jos Roy, P. Dufresne, J. Bte Castonguay, J. Bte Homier et Jean P. Rotto, écrys.

Pour être lieutenants: J. A. Cardinal, enseignes F. Désautels, Ed. Demers, Ed. Lecours, Louis Vadeboncoeur, Alfred Lamontagne et F. Perrault.

Bataillon Volontaire du Feu de Montréal. Lieutenant Michael Moses prendra place comme premier lieutenant dans le bataillon.

Extrait de l'Ordre Général du 25 août.

RÉGIMENT DE MONTRÉAL.

Se bat.—Pour être lieutenants: H. Voyet, Ant. Levesque et Paul M. Galarnau, gents.

Pour être enseignes: P. R. Lafrenaye, H. Roland, Ed. Masson, Roch Rolland, O. Vallerand, Hector L. Langevin et Guil Giroux, gents.

Pour être adjudant: lieutenant Ant. Levesque. 9e bat.—Pour être capitaine: lieutenant Louis Octave Le Tourneur, vice St. Jean décédé.

Pour être lieutenants: Louis Perrault, Jos D. Vallée, Magloire Desnoyers et Octave Morin, gentilshommes.

Pour être enseignes: P. B. Badaux, Alex. Morisseau, Louis Siméon, Jean A. Leprohon, Ancelet Génereux, Geo. Dumesnil et John A. Jordan, gents.

10e bat.—Pour être lieutenants: H. Paré, Ed. Lamontagne et Félix Fortier, gents.

Pour être enseignes: D. P. Myrand, L. C. Gravel, Auguste Lamontagne, Ch. LaCroix, L. Deforme, Hyacinthe Merrill, Henri Merrill et F. Dufresne, fils, gentilshommes.

Pour être adjudant: lieutenant Ed. Lamontagne.

RÉGIMENT DE ST. MAURICE.

1er bat.—Pour être capitaine: lieutenant Et. Papiin, écr.

Pour être lieutenant: Jos Narcisse Pacaud, gent., depuis le 11 courant, enseignes John Houlston, Louis Garceau et John Keenan.

Pour être enseignes: J. Ulric Ritter, François Routier, Auguste Larue, Olivier Lamontagne, Jos Anderson, Ezekiel Hart et Jas A. Henderson, gents.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL.

Montréal, 25 août 1847.

ORDRE GÉNÉRAL.

Sa Majesté ayant gracieusement plu ordonner qu'il soit frappé des Médailles pour commémorer le succès des armes britanniques pendant les guerres commencées en 1793 et terminées en 1814, c'est l'intention de Sa Majesté que telles médailles soient accordées à la Milice Royale Canadienne et aux guerriers Sauvages qui ont coopéré avec les troupes Britanniques au Déroit, à Chateauguay et à Chrysler's Farm: les officiers, sous-officiers et soldats de la milice, et les guerriers Sauvages qui considèrent qu'ils ont droit de participer à ce témoignage du souvenir gracieux de leurs services de la part de leur Souveraine, et du désir qu'elle a de le perpétuer, devront s'adresser chacun par l'entremise du Bureau de l'Adjudant Général de Milice au Bureau des Officiers Canadiens à Montréal, et transmettre par écrit un état de sa réclamation,

pour quelle action à quelle époque, et les noms des personnes ou des titres ou documents qui peuvent prouver la réclamation.

Il est par le présent enjoint au Bureau des Officiers, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de considérer tous les faits allégués dans chacune de ces diverses réclamations, et de s'en enquérir, et de faire rapport à Son Excellence pour l'information de Sa Majesté, et pour mettre ceux qui ont l'ordre de Sa Majesté de délivrer les médailles aux réclamants en état de le faire.

Le Bureau des Officiers fera faire des listes des réclamations pour une de ces médailles, par ordre alphabétique, inscrivant le rang et le nom de la bataille pour laquelle ils la réclament à la marge, lorsqu'il considérera qu'ils y étaient présents.

Par ordre, E. P. TACHÉ, Lieut. Colonel, Drpté-Adj. Génl. Milice. DR. MACDONALD, Lieut. Colonel, Député-Adj. Génl. Milice.

Correspondances.

M. J. B. L. Ptre. St. Roch, reçue remise le 3 nov. 1847; J. G., Ecr., St. Frs. du Lac, do Vous verrez les explications; J. N. B., Ptre., Longueuil, reçue remise, année 1847; B. F., Ecr., Ste. Marie, do au 30 déc. 1847; E. D., Ecr., St. Paul, année 1847; B. L., Ecr., St. Gervais, do; A. R., Ecr., Sorel, année 1847.

Bulletin Commercial.

Aucune transaction importante n'a eu lieu sur la farine depuis l'arrivée de la dernière malle. Quelques ventes pour la consommation se sont faites à 25 et 26 s. 3d. Les détenteurs demandent 27s 6d mais les spéculateurs refusent d'acheter à ce prix.

La vente des grains et des provisions est sans activité.

Les alkalis ont augmenté de 27s à 31s 2d. et 31s 7d par quintal.

Plusieurs vaisseaux attendent pour du fret qui est tombé à 1s 3d et 4s 6d par quart pour la farine.

L'échange se fait avec beaucoup de prudence à 6s et 6s 6d pour les traites de marchands à 90 jours et à 8 pour celles des banques à 60 jours.

États des exportations aux ports de la Grande-Bretagne et autres depuis l'ouverture de la navigation au 27 août.

Table with columns for commodity and price: Alkalis (quarts) 8555, Farine (barils) 246360, Blé (minots) 521880, Pois (do) 97013, Beurre (quarts et tierces) 158, Lard (do) 1900, Beurre (do) 2148.

Mariages.

A l'Assomption, le 21 du courant, par Messire Poulin, vicaire de la paroisse, Jean Bat. Gauthier, écuyer, M. D. de St. Jacques de l'Abigan, à Dlle Sophie Lemaître Auger du village de l'Assomption.

Décès.

A Varennes le 15 du courant, à l'âge de 80 ans et 5 mois, après une longue maladie, Dame Marguerite Galien veuve de feu Louis Bonif. Rouer de Villory, écr. La langue carrée qu'elle fourait sur cette terre fut distinguée par de nombreuses amonnes, une constante piété et une douceur de caractère qui ne laissa jamais rien à désirer.

A Berthier, le 24, à l'âge de 36 ans, dame Emerance Dostaler, épouse de Pierre Desrosiers.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR DU BANC DE LA REINE. Samedi, le vingt-quatrième jour de Juillet, à huit cent quarante-sept.

PRÉSENTS: L'honorable Juge en Chef Rolland, M. le Juge Day, M. le Juge Smith.

(No. 1299.) LOUIS HYPOLITE LAFONTAINE, écuyer, avocat, de la cité de Montréal, dans les comté et district de Montréal, Demandeur.

FREDERICK EUGENE GLOBENSKY, écuyer, notaire, de la paroisse de St. Eustache, dans le dit district, en sa qualité de curateur dument élu à la succession vacante de feu Eustache Nicolas Lambert Dumont, en son vivant, écuyer, du dit St. Eustache, Défendeur.

Le dit FREDERICK EUGENE GLOBENSKY, es qualité de curateur, Tierce-Parti.

LA Cour, ordonne sur motion de M. Joseph A. Berthelot, avocat du demandeur, que vu qu'il n'appert par la déclaration du Tierce-Parti en cette cause, qu'il a entre ses mains, comme curateur à la succession de feu Eustache Nicolas Lambert Dumont, des sommes de deniers appartenant à la dite succession, qu'il soit donné avis par deux avertissements à être publiés en langue française dans le journal publié en cette ville sous le titre de La Revue Canadienne, et en anglais dans le journal publié en cette ville sous le titre The Pilot, aux créanciers du dit feu Eustache Nicolas Lambert Dumont, de produire et filer leurs réclamations contre la dite succession, le ou avant le PREMIER JOUR du TERME d'OCTOBRE prochain.

Par la Cour, MONK COFFIN & PAPINEAU. 31 août 1847.

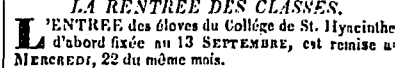
SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE. LA RENTRÉE DES CLASSES. L'ENTRÉE des élèves du Collège de St. Hyacinthe, d'abord fixée au 13 SEPTEMBRE, est remise au Mercredi, 22 du même mois. St. Hyacinthe, 28 août 1847.

AQUEDUC DE MONTRÉAL. TIREZ DE L'EAU!! TIREZ DE L'EAU!!!

DANS la rue d'Angers l'Aqueduc, l'eau sera retirée des tuyaux, JEUDI, le 2 septembre prochain. Afin de ne pas se trouver au dépourvu, les personnes qui prennent l'eau de l'Aqueduc, feront bien de faire une provision pour une journée.—31 août.

THEATRE ROYAL, QUARREDALHOUSIE. CE SOIR, MARDI, Sera joué pour la première fois en cette ville, le magnifique opéra de NORMA.

MDE. SEGUIN, MDLLE. LICHTENSTEIN. MM. SURVAL, MEYER & SEGUIN rempliront les principaux caractères. Les chœurs sont augmentés et conduits par M. HENRY MARKS. Voir programme.



CORPORATION DE MONTRÉAL. MAGASIN A LOUER. LE BAIL de deux Magasins, dans le Portique du Centre du Marché Bonsecours (entrée par la rue St. Paul pour cinq années du 1er mai dernier, sera mis à l'encherer, par Encau public, (sur les lieux) LUNDI, le SIX Septembre prochain, à MIDI.

Les Conditions seront annoncées au temps de la vente. Par ordre, J. P. SEXTON, Greffier de la Cité. Hôtel de Ville, Montréal, 30 août 1847.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTRÉAL. L'EXHIBITION annuelle de Chevaux, Bœufs, Vaches, Moutons, Cochons, Beurre, Fromage, etc. etc., pour le Comté de Montréal, aura lieu JEUDI, le 7 d'Octobre prochain, en la ville de Montréal. L'exhibition commencera à 10 heures A. M.

Par ordre, A. MONTEUR, Secrétaire. 30 août, 1847. Les détails de l'exhibition seront donnés prochainement.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

AVIS. LES Membres de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, du Comté de Montréal, sont par le présent notifiés que quatre Répartitions ou Dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir:

Table with columns for dividend date and amount: Par cent, le 13 janvier, A. M. 1847. 19 février, do do do. 22 do do do. 8 avril, do do do.

Et que les dits Dividendes ou Répartitions formant en tout UN par CENT, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le QUATRIEME jour d'Octobre prochain, conformément aux Actes des 1me et 2me années de Guillaume IV, chap. 32, de la 4me et 5me Victoria, chap. 40, de la 6me Victoria, chap. 17 et 18, et de la 8me Victoria, chap. 84, et suivant les Règlements de l'Institution. Par ordre du Bureau, P. L. LETOURNEUX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu au Comté de Montréal. Montréal, 31 août 1847.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

AVIS. L'ASSEMBLÉE Annuelle des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement, en la ville de Montréal, LUNDI, le QUATRIEME jour d'Octobre prochain, à ONZE heures du matin, afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine, conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les Règlements de la Compagnie. Il sera là et sera soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution. Par ordre du Bureau, P. L. LETOURNEUX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal. Montréal, 31 août, 1847.

COLLEGE JOLIETTE. C'EST un BEL ÉTABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'Honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des chers de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1RE ANNÉE. Éléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique. Histoire Sainte et cours religieux. Premières notions de Géographie. Histoire ancienne, (en anglais).

2ME ANNÉE. Syntaxe des deux langues. Histoire du Canada. Arithmétique et premières notions d'Algèbre de Géométrie et de dessin linéaire. Géographie. Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique. Style épistolaire et composition dans les deux langues. Histoire Romaine, (en anglais). Tenue des livres.

3ME ANNÉE. Les principes de la Littérature. (Belles Lettres.) Algèbre et Géométrie. Rhétorique. Étude de la Constitution du pays. Histoire de France par la méthode analytique. Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes. Composition et discours en Anglais et en Français.]

4ME ANNÉE. Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc. Astronomie. Compositions Anglaises et Françaises.

5ME ANNÉE. Logique, Métaphysique, Morale. Architecture et économie politique. Compositions et discours dans les deux langues.

Les Élèves qui ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement chaque année, à tous ceux qui ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera alloué à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture; et des prix seront donnés aux meilleurs narrateurs. Des examens publics auront lieu à différentes époques du l'année, et une distribution solennelle des prix précédera les vacances. La rentrée des élèves est fixée au 8 septembre prochain.

CONDITIONS: Enseignement et logement \$12 par an, payable d'avance. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Établissement. REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur. REV. F. J. LAHAZE, Sous-Directeur. M. E. CHAMPAGNE, M. N. M. A. FAYARD, M. L. CHARTEAU, M. W. STEPHEN, Catéchiste prof. Montréal, 20 août.

BIJOUTERIE NOUVELLE L. P. BOIVIN, NO. 80, RUE ST. PAUL.

L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût.

—Avis.— Une grande variété de PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, etc. etc.

SITUATION DEMANDÉE. UN jeune homme de 16 ans, sachant passablement l'Anglais et le Français, désirerait trouver une place comme commis, dans un magasin. S'adresser aux bureaux de la revue Canadienne, 27 août 1847.

COLLEGE DE STE. THERESE. La rentrée des élèves du Collège de Ste. Thérèse aura lieu LUNDI, le TROISIEME SEPTEMBRE prochain. Le costume des non-Séminaristes est le même que par le passé. Personne ne sera admis à prendre la soutane, comme Séminariste, avant un certain temps d'épreuve, qui sera réglé sur les dispositions des élèves. Les personnes qui sont endettées envers le Collège de Ste. Thérèse, sont priées de s'acquitter immédiatement. DECHARME, ptre, Directeur. Ste. Thérèse, 30 août 1847.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR NO. 122, Rue St. Paul, MONTRÉAL.

M. LOUIS PLAMONDON, l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Sèches et d'Habilllements tout faits. On pourra se procurer chez lui des Effets et des Harçes à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs; ses prix étant extrêmement réduits. On trouvera au No. 122, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel, en toutes saisons, un assortiment et un choix considérables de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellentes étoffes et à la portée de toutes les fortunes.

L'ORIENT, Ou voyage en Égypte, en Arabie, en Terre Sainte et en Grèce. PAR M. LEON GINGRAS, Prêtre du Séminaire de Québec.

LES Souscripteurs à cet ouvrage, sont avertis que les premières Livraisons sortiront la semaine prochaine.—27 août 1847.

